

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

27 septembre 2018



FORMALITES

1. Constitution du bureau
 - Président
 - Scrutateurs
 - Secrétaire

2. Constatation de la disponibilité des documents légaux
 - Registre des Assemblées Générales
 - Statuts
 - Lettre de convocation des Commissaires aux comptes
 - Copie de la publication au B.A.L.O.
 - Publicité

3. Détermination du quorum

4. Demande d'abstention de la lecture exhaustive des rapports : proposition aux actionnaires de procéder à une présentation des données financières 2017 du Groupe

SOMMAIRE

1. Europlasma en bref
2. 2017: Validation des procédés à l'échelle industrielle
3. 2018: Objectif croissance
4. Résultats 2017 et Structure financière
5. Questions / Réponses
6. Vote des résolutions proposées à l'Assemblée

1. EUROPLASMA EN BREF



NOTRE MISSION, NOS MÉTIERS

1. Europlasma en bref

- 2017: Validation des procédés à l'échelle industrielle
- 2018: Objectif croissance
- Résultats 2017 et Structure financière
- Questions / Réponses
- Vote des résolutions proposées à l'Assemblée

Europlasma est un acteur de l'économie circulaire dont l'activité industrielle permet de limiter l'impact des déchets sur l'environnement et de les valoriser en créant de nouvelles ressources.

Au cœur des procédés, une technologie unique et brevetée, **la torche à plasma** appliquée aux activités suivantes :



ENERGIES RENOUVELABLES

Valorisation des déchets et
de la biomasse en électricité

CHO pOWer **CHO**PEX **CHO** MORCENX

47 salariés



TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Destruction et valorisation
des déchets d'amiante

inertam

52 salariés



SOLUTIONS PLASMA

**Création de solutions
industrielles sur-mesure**

Sidérurgie, métallurgie, gaz toxiques, cendres,
biocarburants...

EUROPLASMA INDUSTRIES

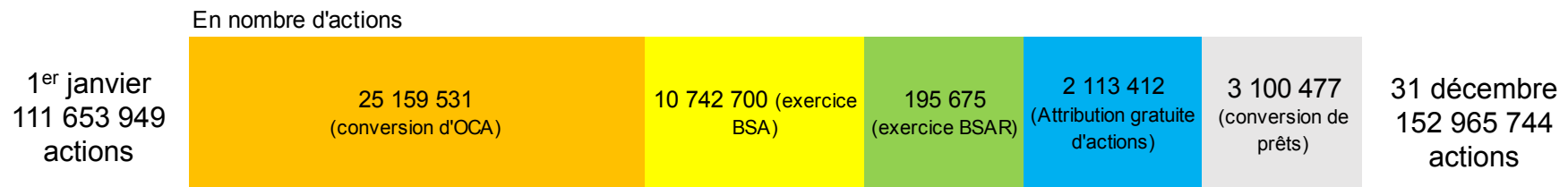
23 salariés
(y compris effectif Corporate)

FINANCEMENTS ET GOUVERNANCE 2017

- Financement par émission de BEOCABSA (le 21/07/2016 avec Bracknor Fund Ltd.)

- 6M€ : Réalisation des 6 dernières tranches sur 14 par émission de 600 OCA (assorties de 9 837 096 BSA) toutes converties
- 3M€ : Exercice de 10 742 700 BSA => Solde des BSA en circulation au 31/12/2017 = 24 142 582

- Augmentations de capital



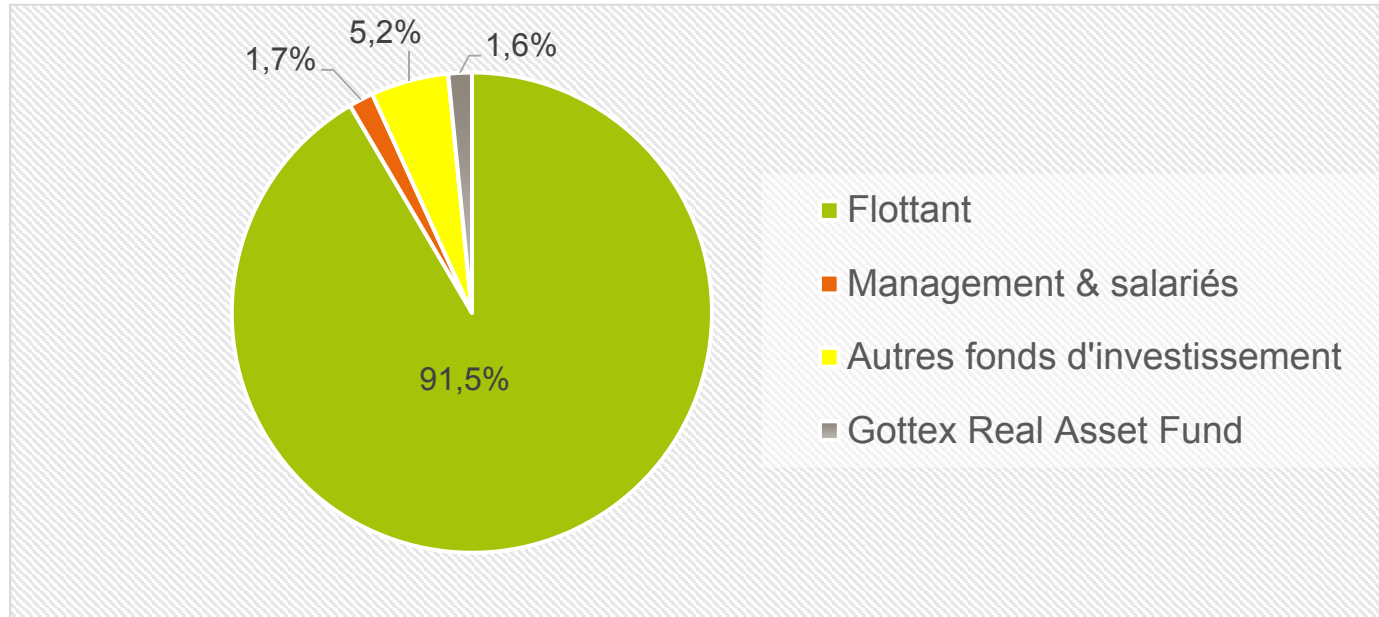
- Extinction / émission BSAR

- Extinction des 64 863 511 BSAR A restant en circulation (émis en nov. 2014)
- Emission de 152 405 521 BSAR C attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires à l'issue de la séance de bourse du 31/10/2017 à raison d'un BSAR par action détenue.

- Gouvernance

- En 2017, la société a convoqué l'Assemblée Générale des actionnaires à 4 reprises faute de quorum.
- Arrivée à échéance du mandat d'administrateur de François Marchal le 29/06/2017, non renouvelé. Il a été nommé Conseiller auprès du Directeur Général pour 1 an.

RÉPARTITION DU CAPITAL



Sources: Euroclear (TPI) et Caceis (Registre nominatif) au 30/06/2018

Marché

Euronext Paris
Euronext Growth



Code ISIN

FR0000044810

Code mnemo

ALEUP

LEI

969500WYVHBV1ABQ250

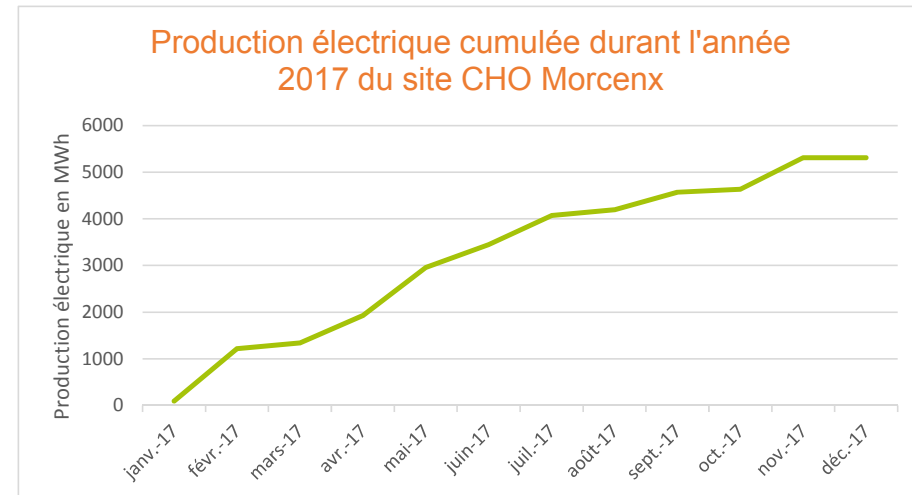
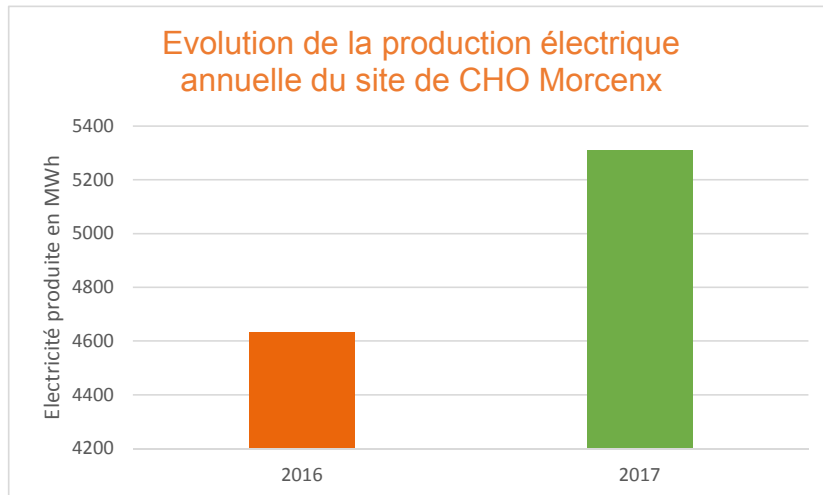


2. 2017: VALIDATION DES PROCÉDÉS A L'ÉCHELLE INDUSTRIELLE

DIVISION « ÉNERGIES RENOUVELABLES » (1/3)

Progrès opérationnels de la centrale CHO Morcenx

- Fév. 2017 => 1^{er} moteur GE Jenbacher (2MWe) réceptionné
- Avril 2017 => 2^{ème} moteur GE Jenbacher (2MWe) réceptionné
- Juin 2017 => Déclaration de la Final Acceptance (FA): Mise en exploitation de la centrale



Afin de monter en puissance la centrale CHO Morcenx, un plan d'optimisation a été initié, il porte sur:

	Sept. 2018
▪ La chaudière de récupération	FAIT
▪ L'aéraulique du gazéifieur	FAIT
▪ Les locaux: construction de bureaux et d'une « base vie »	FAIT
▪ Le système d'extraction du mâchefer du gazéifieur	FAIT
▪ Le revamping du filtre à manches	FAIT
▪ Brumisation en eau venant du puits artésien	EN COURS
▪ Amélioration de la qualité du CSR* (inertes)	EN COURS
▪ Revamping de la chaudière de combustion	EN COURS
▪ Mise en œuvre d'un système de traitement des effluents aqueux	EN COURS



* Combustible Solide de Récupération

DIVISION « ÉNERGIES RENOUVELABLES » (3/3)

La centrale CHO Tiper bénéficiera du retour d'expérience et des améliorations de la centrale prototype CHO Morcenx

Conclusions du rapport Fichtner (expert technique mandaté par la BEI)	Plan d'optimisation de CHO Morcenx	CHO Tiper
Préparation du CSR* insuffisante (taux d'inerte élevé)	En cours	Inclus
Absence de cyclone pour séparer les poussières	Non applicable	Inclus
Conception de la chaudière de récupération	Fait	Inclus
Dimensionnement du filtre à manches	Fait	Inclus
Décarbonisation insuffisante dans le gazéifieur	Fait	Inclus

* Combustible Solide de Récupération

ACTIVITE DU TRAITEMENT DE L'AMIANTE

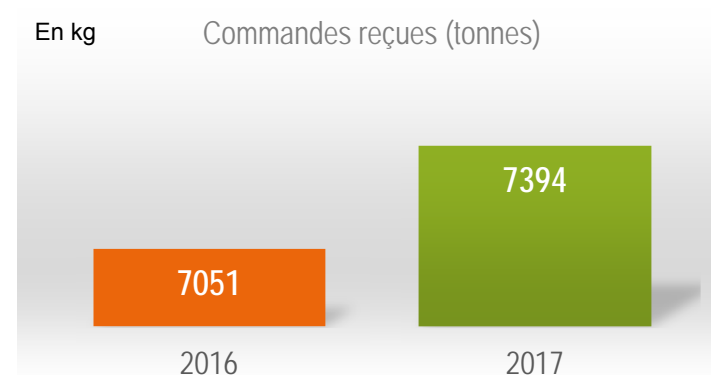
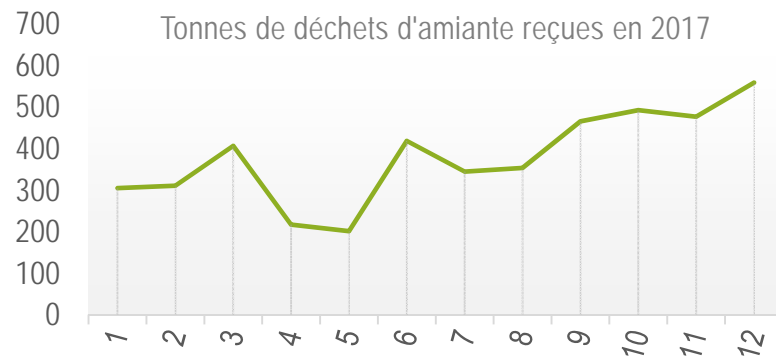
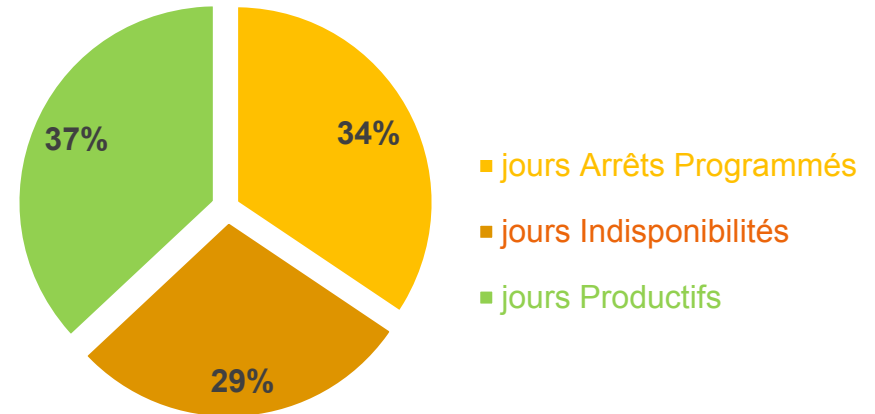
Une production encore perturbée

- Prolongation de l'arrêt programmé du four pour sa réfection complète => seulement 192 tonnes de déchets vitrifiés sur les 4 premiers mois de l'année.
- Adaptation de l'installation aux nouvelles normes d'empoussièrement => production stoppée 4H/jour.

Optimisation de la zone confinée

- Mise en place de dépoussiéreuses additionnelles dans la zone confinée
- Dimensionnement d'une aspiration centralisée

Bonne dynamique commerciale



Succès industriels

Cendres volantes

- Juillet 2017 => Réception de l'unité de vitrification des cendres volantes en Chine (contrat KNC).

Déchets faiblement radioactifs

- Avril 2017 => L'étude démarrée en 2016 relative au traitement d'un large spectre de types de déchets (liquides, solides) et de niveaux de radioactivité différents a été finalisée et remise au client. Elle démontre la pertinence de la technologie plasma pour le traitement de tels déchets.
- Eté 2017 => Succès des essais de performance d'un système plasma fonctionnant à l'oxygène destiné aux déchets moyennement actifs.
- Septembre 2017 => Réception du four plasma dédié au traitement des déchets faiblement radioactifs en Bulgarie (contrat KNPP).



installation KNPP – tir torche

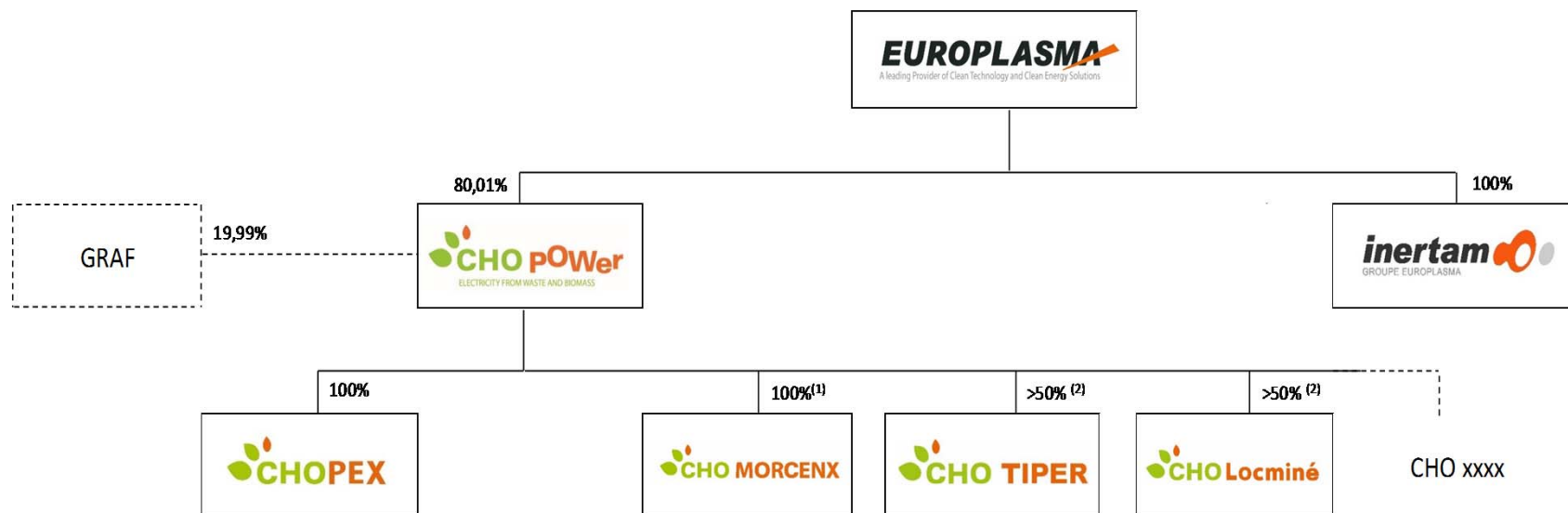
3. 2018: OBJECTIF CROISSANCE

REORGANISATION DIVISION « ENERGIES RENOUVELABLES »

Alignement des intérêts

Principaux effets de l'accord entre Gottex Real Asset Fund (GRAF) et Europlasma :

- Dette ramenée de 40,2 M€ à 20 M€ + baisse du taux d'intérêt de 12% à 6%.
- Remboursement du compte séquestre (6,7M€) utilisé pour financer le plan d'optimisation.
- CHO Power détient 100% de CHO Morcenx et GRAF détient 19,99% de CHO Power (les 80,01% restent détenus par Europlasma).



(1) La société CHO Morcenx qui était consolidée jusqu'à présent par mise en équivalence le sera dorénavant par intégration globale

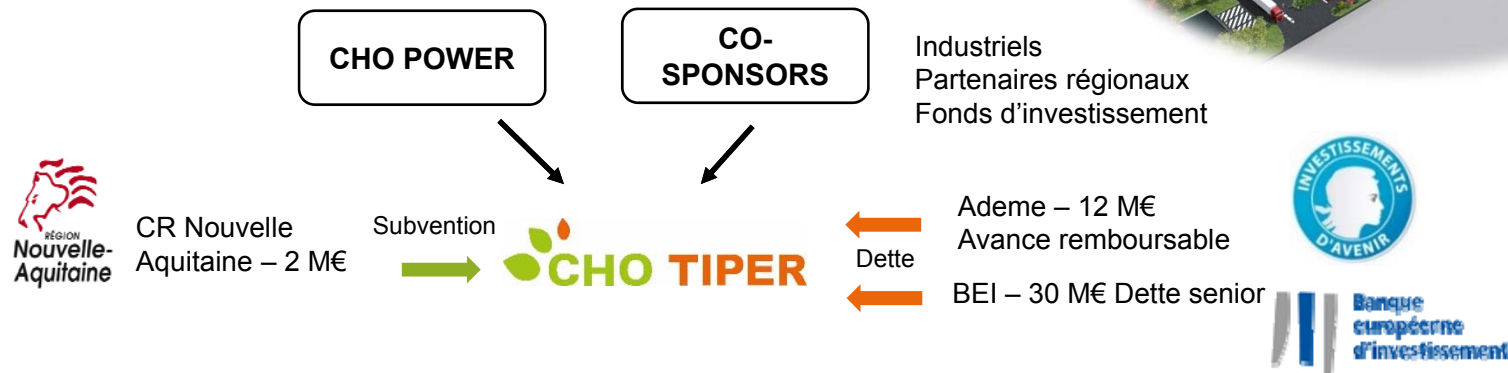
(2) CHO Power a vocation à détenir majoritairement les sociétés de projet à l'issue de leur capitalisation

Structure simplifiée du Groupe post réorganisation

AVANCÉE DU PROJET CHO TIPER

1. Europlasma en bref
2. 2017: Validation des procédés à l'échelle industrielle
3. 2018: Objectif croissance
4. Résultats 2017 et Structure financière
5. Questions / Réponses
6. Vote des résolutions proposées à l'Assemblée

Finalisation du financement en cours



Fonds propres nécessaires => 20,8 M€ (incluant les coûts de financement) apportés par CHO Power et plusieurs associés en cours de consultation.

Réalisation des travaux de raccordement

Les réseaux d'électricité et d'eau potable sur le terrain d'implantation à Thouars (Deux Sèvres) sont opérationnels.

UN CONTEXTE POLITIQUE ET REGLEMENT FAVORABLE

Dans le prolongement de la loi sur la Transition Énergétique adoptée en août 2015, des dispositions favorables à l'activité de CHO Power ont été prises:

- Création d'une rubrique spécifique (2971) aux installations de valorisation de combustibles issus de déchets pour les distinguer des incinérateurs avec un volet spécifique à la gazéification => reconnaissance de la technologie.
- Confirmation du plan d'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) jusqu'en 2025. Les centrales CHO Power ne sont pas assujetties à cette taxe, les rendant plus compétitives par rapport à l'enfouissement.
- Mise en place de plans régionaux de gestion de déchets qui intègrent la réduction de l'enfouissement de 50% d'ici 2025.

Gaz renouvelable et hydrogène vert, des filières d'avenir pour CHO Power

En janvier 2018, l'ADEME, GRDF et GRT Gaz ont publié une étude démontrant que 100% de la demande en gaz à l'horizon 2050 peut être couverte et même dépassée par du gaz d'origine renouvelable. La pyrogazéification, selon les scénarios, représenterait jusqu'à 40% de la production totale démontrant la pertinence de la technologie développée par CHO Power dans le mix énergétique de demain. **Méthanation: $\text{CO} + 3\text{H}_2 \Rightarrow \text{CH}_4 + \text{H}_2\text{O}$**

Le 1^{er} juin 2018, le Ministère de la Transition écologique et solidaire, a présenté son plan de déploiement de l'hydrogène, outil d'avenir pour la transition énergétique, en plein essor au niveau mondial. L'hydrogène offre des atouts énergétiques qui vont devenir indispensables à la transition écologique (différents usages: électricité, gaz vert, stockage, captage de CO2...)

Mise en place d'un four bis interchangeable avec le four actuel: Augmentation de la capacité de l'usine

Après son report jusqu'à ce que le four actuel retrouve sa cadence de production habituelle, l'investissement dans un four de rechange est à nouveau d'actualité. Les briques réfractaires ont été commandées en juillet.

Représentant un investissement de 2,5 M€, le « four bis » permettra d'augmenter la capacité de production d'Inertam de plus de 15%, assurant sa rentabilité, tout en répondant ainsi à la fois aux sollicitations du marché et aux besoins de réduire le stock existant.

Un objectif quadruple:

- | | |
|--------------------|--|
| 1) Economique | => + 1 200 tonnes traitées par an |
| 2) Environnemental | => réduction du stock et du délai moyen de traitement. |
| 3) Commercial | => réponse à la demande croissante. |
| 4) Opérationnel | => réduction/élimination du risque lié à un four unique. |



Four de la ligne 3 - inertam

FORT POTENTIEL DE CROISSANCE

1. Europlasma en bref
2. 2017: Validation des procédés à l'échelle industrielle
3. 2018: Objectif croissance
4. Résultats 2017 et Structure financière
5. Questions / Réponses
6. Vote des résolutions proposées à l'Assemblée

Engagement auprès d'Arcelor Mittal

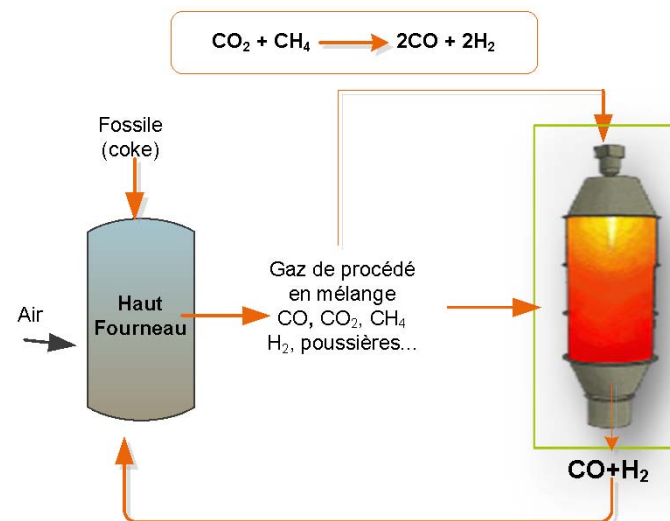


Europlasma participe auprès du leader mondial de l'acier Arcelor Mittal au projet « IGAR » (Injection de GAZ Réducteur) qui vise à réduire l'empreinte carbone de la sidérurgie.

Ce projet a pour objectif de valider à l'échelle pré-industrielle, puis de déployer à l'échelle industrielle, une solution plasma permettant à la production sidérurgique de s'adapter aux enjeux de la transition énergétique en réduisant son empreinte carbone.

Les avantages de la solution plasma

- 1) **Réduction drastique des émissions de CO2** (environ 90 à 180 Kg de CO2 en moins par tonne d'acier produite).
- 2) **Réduction de la consommation d'énergie fossile** par le reformage et la valorisation des gaz de procédé.



Selon une étude de Carbon Tracker, le prix de la tonne de carbone atteindra jusqu'à 40€ dans les cinq prochaines années, 25€ dès fin 2018, soit 10€ de plus qu'estimé en avril dernier.

Signature d'un accord-cadre avec Orano Cycle



sept. 2018 => Europlasma et Orano Cycle (société spécialisée dans le démantèlement des centrales nucléaires, ainsi que le traitement et le conditionnement des déchets dangereux et en particuliers radioactifs) signe un accord-cadre de partenariat pour une durée initiale de 4 ans (renouvelable annuellement par tacite reconduction).

Partenariat portant sur:

- Le traitement des déchets nucléaires de faible et moyenne activité,
- Le traitement de l'amiante conventionnel et non-conventionnel,
- Le traitement d'autres déchets dangereux conventionnels,
- La purification de gaz toxiques.

Avec 2 volets distincts:

- Un volet R&D, qui s'appuiera sur un « Centre d'Excellence R&D plasma » localisé à Morcenx
- Un volet industriel et commercial, qui prévoit le développement de nouvelles installations de déchets dangereux conventionnels (amiante, cendres volantes, gaz toxiques...) et de déchets nucléaires.

INITIATIVES STRUCTURANTES POUR ACCOMPAGNER LA CROISSANCE

1. Europlasma en bref
2. 2017: Validation des procédés à l'échelle industrielle
3. 2018: Objectif croissance
4. Résultats 2017 et Structure financière
5. Questions / Réponses
6. Vote des résolutions proposées à l'Assemblée

Renouvellement certification de la norme ISO

Europlasma et CHO Power ont obtenu en mai 2018 le renouvellement de la certification ISO 9001 (version 2015).

Qualification « Entreprise Innovante »

Le 9 août dernier, Europlasma a obtenu la qualification « Entreprise Innovante » pour les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) délivrée par Bpifrance. Cette qualification permet aux FCPI de comptabiliser leur éventuelle participation dans Europlasma dans leur part obligatoire de leur investissement dans des entreprises innovantes.

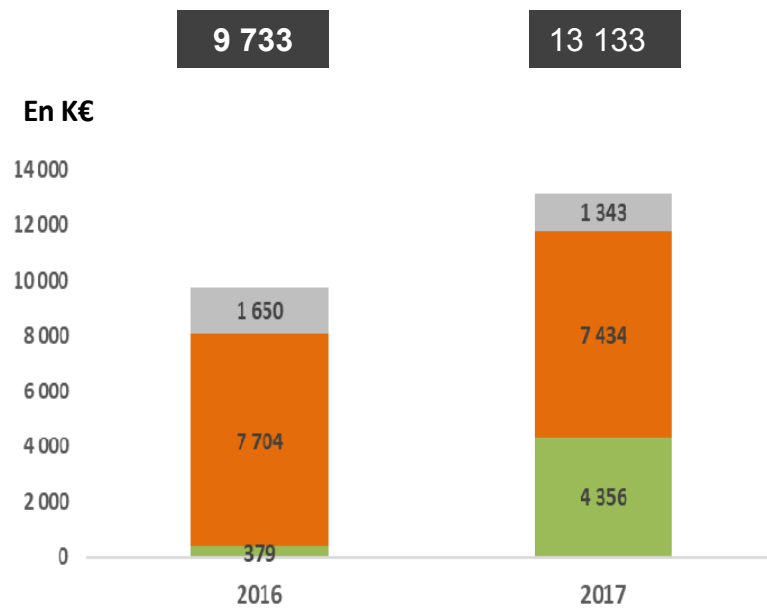
Entrée au capital d'un actionnaire de référence

La Société est en discussion avancée auprès d'investisseurs en vue d'avoir un actionnaire de référence qui détiendrait au moins 34% du capital d'ici la fin de l'année.

4 RESULTATS 2017 ET STRUCTURE FINANCIERE

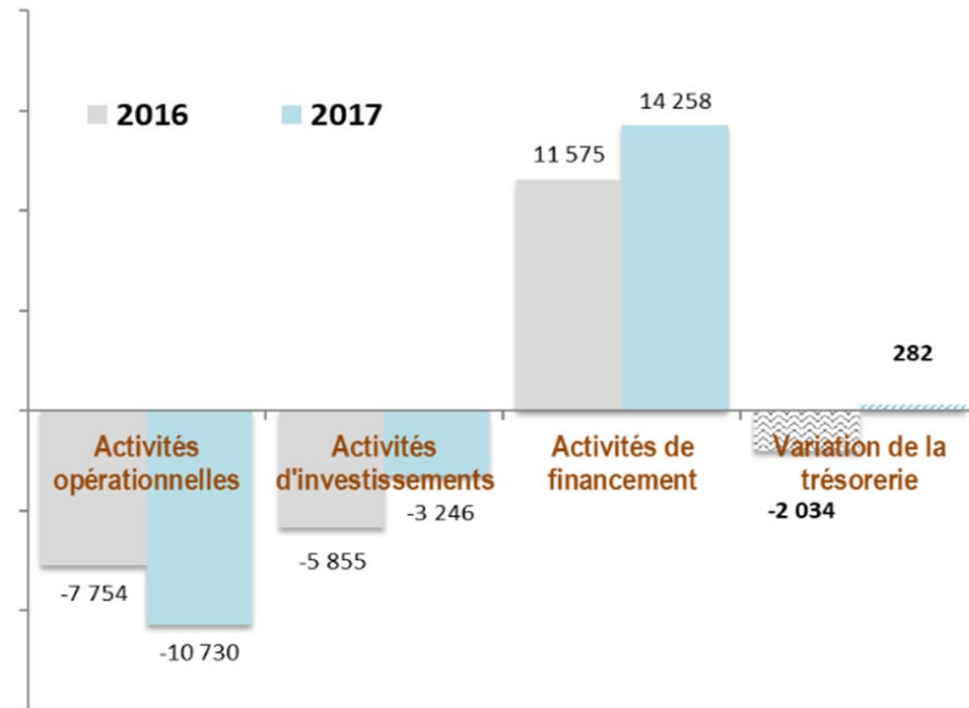
CHIFFRES CLÉ

Evolution du chiffre d'affaires par activité (en K€)



- ◆ Energies Renouvelables
- ◆ Traitement de l'Amiante
- ◆ Solutions Plasma

Evolution des flux de trésorerie (en K€)



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE

En milliers d'euros (K€)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Chiffre d'affaires	13 134	9 733	3 401
Autres produits d'exploitation	3 541	2 567	974
Autres charges opérationnelles courantes	-24 076	-24 097	21
Amortissements, dépréciations, provisions et pertes de valeur sur Goodwill	-6 695	-4 991	-1704
Résultat opérationnel	-14 096	-16 788	2 692
<i>EBITDA</i>	-7 401	-11 797	4 396
Résultat financier	-864	-386	-478
Impôts & taxes	31	-165	196
Quote part des sociétés MEE	-6 908	-10	-6 898
Résultat net	-21 837	-17 349	-4 488
Résultat net (part du Groupe)	-21 832	-17 345	-4 487
Résultat net (intérêts minoritaires)	-5	-4	-1

En milliers d'€	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables
CA	1 343	7 434	4356
Variation/2016	-307	-269	3 977

En milliers d'€	Solutions Plasma (*)	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables
Res. Opér.	-3 496	-4 277	-6 324
Variation/2016	458	-797	3 033

En milliers d'€	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables
EBITDA	-2 567	-821	-4 013
Variation/2016	162	-494	4 728

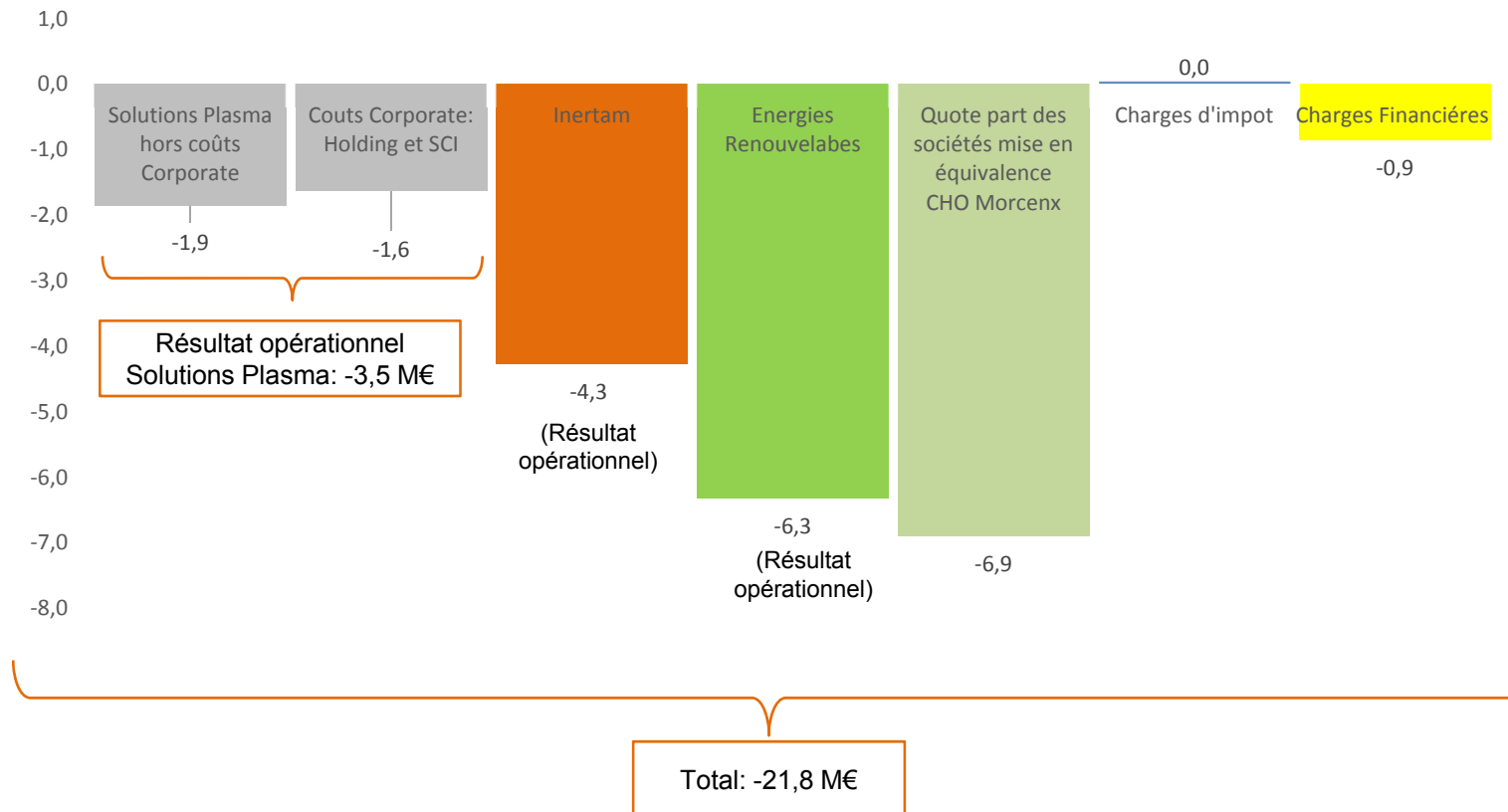
(*) Hors coûts Corporate : l'EBITDA ressort à -605 K€ et le résultat opérationnel à -867 k€

- Au 31/12/2017, le Groupe détenait 35% de CHO Morcenx, consolidant 35% de son résultat.
- Depuis la mise en service de la centrale en juin 2017, le résultat de CHO Morcenx enregistre les charges d'exploitation et d'amortissement générant la perte constatée dans ce compte.

Note : CHO Power détenant 100% de CHO Morcenx depuis le 29/03/2018, dorénavant, le résultat de CHO Morcenx ne sera plus mis en équivalence mais intégré globalement aux comptes consolidés du Groupe

SYNTHÈSE DU RÉSULTAT NET 2017

Analyse du Résultat Net (M€)



BILAN CONSOLIDE SYNTHETIQUE

Bilan

En milliers d'euros (K€)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Actifs hors trésorerie	41 075	37 833	3 242
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 162	4 882	280
Capitaux Propres - Part du Groupe	-15 224	-3 640	-11 584
Dettes financières courantes et non courantes	18 837	13 403	5 434
Autres passifs	42 624	32 952	9 672
Total Bilan	46 237	42 715	3 522
Endettement net	13 675	8 521	5 154
Taux endettement Net	N/A	N/A	

La variation des actifs résulte principalement:

- De la dépréciation définitive du GW Inertam (-0,7M€)
- De la dépréciation des titres CHOM (-3,5M€)
- De la facturation à CHO Morcenx des prestations de CHO Power & Chopex
- De la reprise de provision du compte séquestre (3,7m€)

La variation des capitaux propres correspond d'une part à la perte de l'exercice (-21,8M€) et d'autre part aux augmentations de capital (conversion des OCA, des BSA et prêts relais soit 9,8M€)

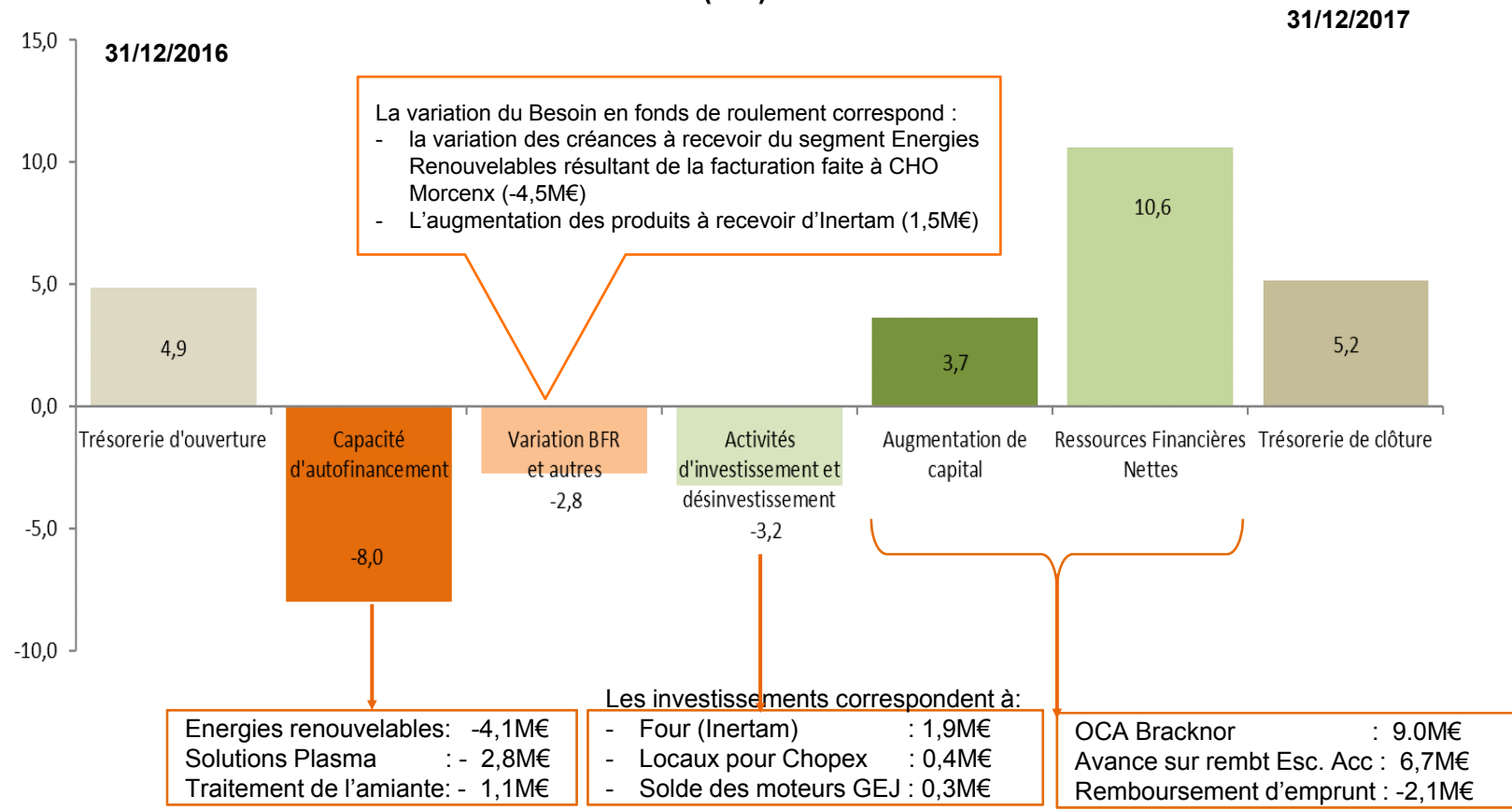
La variation des dettes financières résulte principalement du prêt obtenu auprès de CHO Morcenx en anticipation du remboursement du compte séquestre (6,7M€) et au remboursement d'annuité d'emprunt (1,3M€)

L'augmentation des autres passifs s'explique principalement par la quote-part de résultat dans CHO Morcenx (6,8M€) et la provision pour le plan d'optimisation

Bien qu'ayant remboursé 1,3M€ d'annuité d'emprunt, l'endettement net augmente compte tenu du prêt de 6,7M€ reçu de CHO Morcenx en anticipation du remboursement du compte séquestre, et de la capitalisation des intérêts de l'emprunt obligatoire pour -0,5M€

TRESORERIE

**Tableau de flux financiers
(M€)**



5. QUESTIONS / REPOSES

6. VOTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissariat aux comptes
1 place Occitane, BP 228036
31080 Toulouse cedex 06

Représenté par M. Bertrand Cuq

Deixis
Commissariat aux comptes
4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 LE TOURNE

Représenté par M. Nicolas Delaage

- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2017 (résumé)
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2017 (résumé)
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

- 1^{ère} résolution: Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2017
(ordinaire)
- 2^{ème} résolution: Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31/12/2017
(ordinaire)
- 3^{ème} résolution: Affectation du résultat de l'exercice
(ordinaire)
- 4^{ème} résolution: Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions
(ordinaire)
- 5^{ème} résolution: Renouvellement du mandat d'un administrateur
(ordinaire)
- 6^{ème} résolution: Renouvellement du mandat du co-Commissaire aux comptes
(ordinaire)
- 7^{ème} résolution: Quitus aux Administrateurs
(ordinaire)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

- 8^{ème} résolution: Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société
(ordinaire)
- 9^{ème} résolution: Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues
(extraordinaire)
- 10^{ème} résolution: Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes
(extraordinaire)
- 11^{ème} résolution: Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital
(extraordinaire)
- 12^{ème} résolution: Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par offre au public
(extraordinaire)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

- 13^{ème} résolution: Délégalion de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider
(extraordinaire) l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du code monétaire et financier
- 14^{ème} résolution: Délégalion de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider
(extraordinaire) l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, au profit de catégories de bénéficiaires
- 15^{ème} résolution: Possibilité d'augmenter le nombre de titres émis dans la limite de 15%
(extraordinaire)
- 16^{ème} résolution: Délégalion de compétence à donner au Conseil d'Administration pour procéder
(extraordinaire) dans le cadre des dispositions de l'article L,225-129-1 du code de commerce, à une augmentation du capital social dans les conditions prévues à l'article L.3332-19 du code du travail
- 17^{ème} résolution: Pouvoir pour les formalités
(ordinaire)

Merci de votre attention

Pierre CATLIN

Président

Jean-Eric PETIT

Directeur Général

Stéphan KRYMER

Directeur Administratif et Financier

